



Livret d'accueil



La Maison de la Petite enfance
Villefranche-de-Rouergue

Multi-Accueil, Relais d'Assistantes Maternelles, Crèche Parentale, Lien d'Accueil Enfants-Parents

Un éventail complet
de services proposé
aux familles par la
Mairie et ses partenaires

Multi Accueil Municipal
« La Cabane aux doudous »
28 rue du sénéchal
12200 Villefranche de Rouergue
Tel : 05 65 45 61 46

@ : multiaccueil@villefranchederouergue.fr

Bienvenue

Chers parents,

Ce livret d'accueil permet de faire connaissance,
présenter notre travail et faciliter votre accueil et
celui de votre enfant.



Présentation de l'équipe:

- 1 Directrice: **Infirmière-Puéricultrice.**
- 1 Directrice Adjointe: **Educatrice de jeunes enfants.**
- 4 **Auxiliaires de Puériculture.**
- 3 Aides Maternelles titulaires du **CAP Petite Enfance.**

Vous aurez également l'occasion de voir différents stagiaires de diverses écoles (3^{ème}, CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, Bac pro Services aux personnes, Auxiliaire de Puériculture, Educatrice de jeunes enfants...).

L'accueil de votre enfant en crèche crée une séparation entre lui et vous.

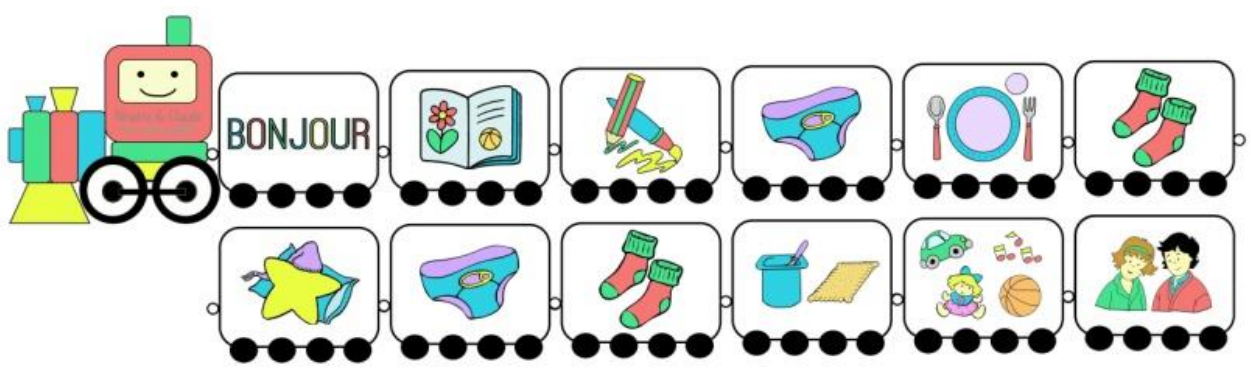
L'équipe vous aidera à franchir cette étape qui n'est pas toujours évidente, autant pour l'enfant que pour les parents. La communication est primordiale entre ces trois acteurs : l'enfant, la famille et l'équipe.

Ainsi une **adaptation** progressive au sein de la structure est réalisée et réajustée selon les besoins de votre enfant et le contrat choisi.

En général nous proposons :

- J1 : 1 heure avec papa et/ou maman
- J2 : 1 heure dont : $\frac{1}{2}$ h papa et/ou maman et $\frac{1}{2}$ h seul(e)
- J3 : 1 heure seul(e)
- J4 : 2 heures seul(e)
- J5 : Demi-journée
- J6 : Petite journée : 9h - 15h pour les enfants dont le contrat sera en journée

Le livret « Ma petite histoire » vous sera remis afin que l'équipe connaisse les habitudes de votre enfant et pourra être complété avec la professionnelle qui vous accompagnera lors de l'adaptation.



Journée type :

7H30 à 10H00 : Accueils échelonnés des enfants et jeux libres.

9h : Collation (pain + eau ou jus de fruits frais) + temps chansons

9h30/10h : Temps d'activités ou de sortie

11h : Temps des repas 1^{er} service

11h30 : Second service pour les plus grands

12h30 : Siestes

15h30 : Goûters

16h30 : Jeux calmes ou extérieurs avec départs échelonnés.

Afin que votre enfant soit accueilli dans les meilleures dispositions, aucun accueil ne sera réalisé entre 10h00 et 12h30.

Il sera proposé à votre enfant des activités où il pourra découvrir, s'éveiller, être stimulé, apprendre.

Les activités sont proposées mais pas imposées.

Votre enfant va apprendre à **vivre en collectivité**, à partager, à prendre conscience des autres, à prendre un jouet après l'autre.

Ces différentes acquisitions vont permettre de faciliter l'entrée à l'école pour l'enfant mais également pour les parents.

Lorsque les émotions débordent et ne peuvent être dites avec des mots, des incidents peuvent arriver comme des **griffures** ou **morsures**. Dans ce cas, l'adulte intervient.

L'adulte est là aussi pour fixer des **limites**. Au sein du Multi-Accueil, il y a des règles à respecter et l'adulte est présent pour les rappeler aux enfants (ne pas jeter les jouets, quitter les chaussures pour entrer dans la salle principale...).



Pour suivre les journées de votre enfant au Multi-Accueil, un **cahier de liaison** est mis en place pour les enfants de moins de 12 mois.

Il vous sera demandé d'écrire les informations de la maison par exemple l'heure de réveil de votre enfant, l'heure de prise du biberon et si l'enfant a passé une bonne nuit.

Pour les plus de 12 mois, des transmissions orales sont formulées pour suivre la journée de votre enfant.

Un temps d'échange est important le matin comme le soir entre l'équipe et la famille.



Les repas, goûters et couches sont fournis par la structure. Afin d'organiser au mieux le service, il vous est rappelé de prévenir le plus tôt possible la structure de toute absence (prévue ou maladie). Il convient d'annuler le repas la veille avant 11h.

A la validation de l'inscription de votre enfant au multi-accueil, des identifiants vous seront transmis afin de communiquer avec vous via le « Portail Famille ». Cet outil vous permettra également de visualiser vos factures/règlements, saisir des jours de congés etc. à partir de votre dossier informatique.



Quelques rappels :

- Tout changement de situation (adresse, numéro de téléphone, nouvel enfant) doit être signalé.
- Toute personne habilitée à venir chercher votre enfant doit être inscrite sur la feuille d'autorisation prévue à cet effet et devra présenter une pièce d'identité.
- En cas de **maladie**, un justificatif médical doit être fourni dans les 48h.
- Il est important de définir **les jours de congés** de votre enfant le plus tôt possible, au plus tard un mois avant la date prévue.
- Il est nécessaire de laisser des **vêtements** de rechange dans le casier de votre enfant.
- Pensez à noter le prénom de votre enfant sur chaussures et manteaux, vestes
- Les bijoux sont interdits au sein de la structure en raison des risques de blessures ou d'ingestion, particulièrement les boucles d'oreilles.

En vous remerciant par avance pour votre coopération ainsi que votre implication.